

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2025

GARANTIR L'ACCÈS À L'ARGENT LIQUIDE DANS TOUS LES TERRITOIRES - (N° 2029)

Adopté

N° CF21

AMENDEMENT

présenté par
M. Courbon

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« distributeur »,

insérer le mot :

« automatique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.